

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, **QUE :**

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2021 - TAXES MUNICIPALES

- suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception de la taxe foncière est complété et déposé au bureau municipal.
- toute personne, dont une propriété apparaît au rôle de perception, devra acquitter ses taxes (montant indiqué) dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de ce compte, s'il ne veut pas encourir d'intérêt additionnel.
- l'envoi des comptes de taxes se fera dans le délai réparti d'ici le 1^{er} mars 2021.
- toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit rôle au bureau municipal, sur les heures de bureau.

DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce quinzième jour du mois de janvier 2021.

Francine Beaulieu
Directrice générale